

Objet: POSE PRISES SDE - 2022_027

Séance du mardi 24 mai 2022

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: mardi 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Matthieu PIJOLAT

Représentés: Christelle CHAUVET, Luc AVELLANEDA
17/05/2022

Absents:

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 1420 euros HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1^{er} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification du

21/06/2022
21/06/2022

Le Maire,
A. DUJOLS

